



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à 20 heures 37 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 73 - Présents : 36 - Pouvoirs : 6 - Votants : 42**

**Présents :** ALAIS I. - ALESINA C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AUGY A-L. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BOUCHET R. - BRUILLOT S. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - COICAUD C. - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DUPERTHUY J. - DURET Carole - FAVRE-DEREZ R. - FAVRE-FELIX D. - JACOB C. - LARMURIER C. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - TILLOY D. - VILLEMAGNE M. -

**Excusés :** BERTHOLIO C. - CURZILLAT L. (pouvoir CARREZ E.) - DELILLE M. (pouvoir BRUILLOT S.) - FILLARD C. (pouvoir TILLOY D.) - MACHEDA P. (pouvoir FAVRE-DEREZ R.) - RIBIOLLET C. (pouvoir AUGY A-L.) - RITTAUD A. (pouvoir ODORICO L.) - ROPHILLE C.

**Absents :** ANDREOLI C. - ANTHOINE D. - AVET LE VEUF E. - BONGOAT J-B. - BRUSSOZ M-C. - BURNET C. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUILLIÈRE C. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DUPONT D. - DURET Christian - FOSSATI-ROYON M-H. - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - GURLIAT-CLERC C. - LAMBERSSENS P. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - SELLECHIA M-P. - VEDOVINI C. - VINDRET R. - VOGLER A.

**Secrétaire de séance :** PIQUOT X.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/06/2019

Date d'affichage : 19/06/2019

### Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

#### À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 13 mai 2019 ;
- **APPROUVE** les modifications des quotités de travail, exposées en séance, concernant certains postes du pôle enfance, jeunesse et sports, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2019-2020 ;
- **APPROUVE** la création d'un poste non-permanent d'agent chargé d'accueil, de médiation et de développement culturels pour le pôle attractivité et vie locale, à temps complet, relevant de la catégorie C, et pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, et **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre les procédures nécessaires à l'application de cette décision ;
- **APPROUVE** la création d'emplois non permanents (en application de l'article 3 2° de la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984), dans le cadre des emplois saisonniers de l'été 2019, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à ces besoins (un-e chargé-e d'accueil et un-e chargé-e de nettoyage des locaux communaux) ;
- **APPROUVE** la création d'un poste permanent d'éducateur sportif, ouvert aux trois grades du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS), de catégorie B, à temps complet annualisé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables liés à cette création de poste et au recrutement correspondant ;

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent d'animateur du secteur jeunes, ouvert aux trois grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, de catégorie C, à temps complet annualisé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables liés à cette création de poste et au recrutement correspondant ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire à déposer et signer la demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune pour les travaux de déplacement du « city » dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune déléguée des Ollières, et **AUTORISE** à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente décision ;
- **APPROUVE** la signature de la convention de raccordement d'une armoire telecom avec la société FREE, afin de préciser toutes les modalités d'installation et de fonctionnement de cette armoire (commune déléguée des Ollières), et **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre tous les engagements juridiques et comptables relatifs à l'application de cette décision, notamment à signer ladite convention ;
- **APPROUVE** la signature de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie, dans le cadre de l'aménagement du giratoire de la Touffière (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue), et **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre tous les engagements juridiques et comptables relatifs à l'application de cette décision, notamment à signer ladite convention ;
- **APPROUVE** la signature de la convention de partenariat avec ASTERS, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions d'animation sur le site de la mare de Laffin (commune déléguée de Thorens-Glières), et **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre tous les engagements juridiques et comptables relatifs à l'application de cette décision, notamment à signer ladite convention ;
- **ACCEPTE** de fixer le prix de vente de 12 lots de bois de chauffage façonnés bords de route (commune déléguée de Thorens-Glières) à 35 € le mètre cube, et **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à procéder à cette vente et aux modalités afférentes (de communication notamment) ;
- **VALIDE** les changements apportés au règlement de location des salles de la commune de Fillière, exposés en séance, notamment dans le cadre des cautions sollicitées, et **APPROUVE** la modification des tarifs de location correspondants ;
- **VALIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 400 € à l'association « Fillière-Grimpe » ;

**À 41 voix pour, et 1 voix contre :**

- **APPROUVE** la signature de la convention de forfait communal avec l'école privée de l'Alliance (commune déléguée de Thorens-Glières), pour les trois prochaines années scolaires, et **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants, et notamment à signer ladite convention ;

**À 31 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions :**

- **APPROUVE** le renouvellement de la procédure de changement de nom de la commune (de Fillière pour « Val-Glières »).

Affiché le :

**Le Maire**  
Christian ANSELME

